

GT orientation (13 février 2014)

Bernard Lejeune, directeur de cabinet adjoint, commente les deux documents distribués aux syndicats : carte scolaire des CIO et missions des personnels COP et DCIO

La fiche mission

Deux points sont mis en évidence :

- La réaffirmation du public scolaire comme public spécifique du CIO. Le corps du métier de l'état c'est le public scolaire
- La notion de « public » en tant que tel signifie que l'on n'est pas dans l'ingénierie, mais dans le contact avec le public. Il y a un travail en équipe, mais aussi un travail dans les EPLE

Le rôle classique des directeurs de CIO suppose d'articuler direction, animation d'équipe, et engagement dans la mise en œuvre du service public régional d'orientation (SPRO)

La carte des CIO

Le ministère hésite entre donner une méthode et donner un objectif. La vision nationale fait manifestement défaut. La préparation de la carte des CIO se fait selon l'entrée « régaliennne », celle du bassin de formation est une idée qui est proposée par le ministère (regroupements de 4 à 5 lycées...). Le DCIO est souvent lui-même coordonnateur du bassin. C'est un étage « intéressant ». Les maillages sont souvent un peu différents (ex. Toulouse : 25 bassins de formation, Orléans-tours, 10 bassins seulement). Le bassin peut donc paraître trop gros ou très étroit. L'idée est de donner un cadrage national, mais à certains endroits cela peut donner des choses très différentes.

Le problème vient du maillage avec les conseils généraux. Il convient donc, pour les CIO, de travailler davantage au niveau des collèges, ce qui est cohérent avec l'idée de parcours mis en place dans la réforme.

SNES :

La situation dans les académies est toujours aussi préoccupante (ex. Rouen où les restructurations continuent). Le discours tenu par le ministère semble plutôt satisfaisant, mais la fiche mission va à rebours de ce discours ; elle correspond à une régression au niveau statutaire et méconnaît le cœur de métier. Elle présente deux lieux distincts (CIO et établissement) qui n'ont pas lieu d'être et qui pourraient donner l'impression que les collègues n'exerceraient pas le même métier dans lesdits lieux.

L'entretien, le rôle dans l'adaptation des élèves, le rôle de psychologue n'apparaît pas. On donne l'impression de distinguer l'accueil du public scolaire de l'accompagnement des autres publics.

Les CIO sont recentrés par rapport au SPRO.

Les DCIO sont absents des plateformes (PSAD) ; alors que ce sont eux qui travaillent le plus sur cette question, ce sont les COP qui sont identifiés dans le document.

La formation, l'affectation, tout ce qui ancre le travail des personnels dans l'Éducation nationale est également absent. L'expertise de psychologue est vue de façon très réductrice.

Notre travail ne se limite pas à l'élaboration des parcours de formation. Le métier s'inscrit dans un flou incertain et trop dépendant des décisions des collectivités territoriales.

SGEN/CFDT

Rappel de quelques points : avancée sur le document de la carte des CIO. Les CIO sont clairement affirmés comme lieux d'accueil des COP et des DCIO. Rappel de la ligne hiérarchique COP, DCIO DASEN.

Sur la carte des CIO, il faut rappeler quelques éléments : le cœur de métier est celui du conseil en orientation qui n'est pas cité. Il faut aussi remarquer que l'accueil des étudiants qui n'est pas évoqué.

Une véritable coordination au niveau de la région pour assurer la cohérence du dispositif serait indispensable.

CGT Education

Le document de travail ne les satisfait pas. Les opérations engagées de restructuration concernent un grand nombre de CIO.

Sur les missions, beaucoup de choses manquent sur l'accompagnement des publics notamment. Le COP est bien un psychologue. Les actions habituelles dans les CIO sont oubliées. Il y a aussi un problème avec la référence à la carte des bassins qui est très inégale d'une académie à l'autre.

SIEN-UNSA

Il semble que l'on ait la volonté de déplacer l'orientation dans l'ancrage dans les collèges et les lycées. Les COP sont affectés en CIO et pas dans les établissements. Ceci induit un appauvrissement des missions qui sont listées (conseil, entretien approfondi... ne sont pas cités). On oublie certains rôles joués par les CIO. On ne parle jamais du CIO en tant qu'observatoire du bassin. Le CIO ne semble plus être qu'un lieu d'enregistrement.

Il faut aussi relever un problème quant au positionnement hiérarchique des COP/ DCIO et des chefs d'établissement. Ceci introduit un flou préjudiciable pour le système et les élèves.

SNALC

La fiche sur les missions semble mettre à jour le problème fondamental du fonctionnement de l'orientation. L'orientation ne devrait pas être l'apanage des psychologues. Les missions des COP sont insuffisantes par rapport au temps réel passé des COP en établissement. Il n'y pas de moyen de s'en sortir. La compétence d'orientation pourrait revenir davantage aux régions dans le cadre du SPRO.

MEN

Personne n'est propriétaire d'une seule compétence, mais la mission des COP est d'aider les autres personnels, d'accompagnement. Ceci amène les COP à être auprès des équipes scolaires.

FO

Les textes proposés soulèvent de nombreuses questions. Le fait d'indiquer des missions distinctes CIO/établissement est problématique. Certaines missions n'apparaissent pas : il convient donc de s'interroger pour savoir si elles sont dévolues aux enseignants ? La question de l'autorité fonctionnelle signifie-t-elle l'introduction d'une double tutelle pour les COP ?

Concernant les DCIO, pourrait-il y avoir plusieurs DCIO dans un seul CIO ? S'il y a trois patrons dans une seule structure, comment cela peut-il fonctionner ?

Sur la cartographie, quel projet dans l'académie de Rouen et aussi dans le Loir et Cher ? Quel projet pour 2015 ? FO demande que l'Etat prenne à sa charge les CIO qui ferment.

Sud Education

La carte des CIO est la question cruciale. Construire la carte des CIO sur la carte des bassins de formation conduirait à diviser le nombre de CIO par deux. On constate un décalage entre les discours discours et les écrits.

On oriente les missions des COP vers le SPRO plus que sur les missions destinées au public scolaire. Par rapport aux missions de conseil technique, on est face à un manque cruel de COP (public précarisé et fortement contractuel). Il faudrait un ratio COP/nombre d'élèves. Le syndicat souhaiterait obtenir une réponse chiffrée, au niveau national, par rapport au nombre de CIO.

Le travail de cartographie est un travail à effectuer localement, car les académies sont très variables.

SGEN/CFDT

Le problème de la carte des CIO est complexe. On peut essayer d'élaborer un certain nombre de critères :

- La proximité (par exemple un CIO avec antenne dans des zones très rurales)
- L'idée d'une résidence principale des COP en établissement fait souci, car il est nécessaire qu'il y ait des entrées séparées, si les lieux de résidence choisis sont ceux des établissements.
- La question de la personnalité juridique des CIO est aussi centrale (reprise d'une demande de l'Association nationale des directeurs de CIO : ANDCIO qui souhaiterait que les CIO soient comme les établissements des entités capables de signer des conventions, d'avoir un budget...). Souhait d'un rattachement des CIO auprès du CSAIO en tant qu'entité juridique.

MEN

Le directeur de cabinet ne voit pas l'intérêt de considérer les CIO comme des établissements scolaires. La mise en œuvre de la politique d'orientation est du ressort de l'état avec convention avec la région.

SNES

Pour cette organisation, il y a un « Casus belli » avec la position du SGEN et de l'ANDCIO sur la question du CIO considéré comme établissement.

Concernant la fiche métier, il est nécessaire de passer à une autre logique et partir de l'équilibre trouvé lors de la dernière réunion. L'important c'est de définir ce qui relève du régalien et de ce qui relève de la région. Il faut trouver une formulation qui ne place pas le SPRO en premier.

MEN

Rouen, Saône et Loire, Thonon et Annemasse dans l'académie de Grenoble constituent autant de chantiers déjà engagés. La proposition du ministère est de demander aux recteurs de faire remonter l'ensemble des situations que l'on voudrait voir évoluer à la rentrée 2014, bref de proposer une carte des CIO. La carte sera étudiée par le ministère pour émettre des arrêtés nationaux. Il est souhaitable que quelque chose soit proposé aux académies d'ici au 20 mars

SNES

Le syndicat veut savoir ce qui se passe à Rouen, car il faut apporter une réponse aux personnels.

MEN

Le directeur de cabinet précise que l'arrêté de fermeture des CIO doit être pris au niveau national, aussi, tant que le ministère n'a pas signé cet arrêté, la situation n'est pas réglée.

SNES

Malgré cette réponse du MEN, la rectrice a décidé d'une mise en résidence autoritaire des COP dans les 45 établissements de l'académie. Que dit-on aux collègues ?

MEN

La notion de résidence en établissement ne veut rien dire. Les COP sont affectés en CIO avec des lieux d'intervention : le ministère va se renseigner auprès du CSAIO de l'académie.

S'il y a des endroits où la carte des CIO est en train de bouger, la centrale doit disposer d'une vision de son service public d'orientation. Il faut donc établir un état d'avancement des académies.

SGEN/CFDT

Dans certains bassins, il y a deux CIO distants de 35km. Si on en supprime un, il y aura 70km de distance. Le problème c'est que certains conseils généraux peuvent se désengager rapidement et le recteur peut ne pas avoir de réponse.

Conclusion

- Il est urgent d'affiner la fiche sur les missions et de se revoir dans la semaine du 10 au 15 mars